

## 1982

9 Janvier

Assemblée générale

Après lecture et approbation du compte-rendu de la réunion de décembre, le Président Carolus-Barré annonce la prochaine tenue à Compiègne d'un Colloque international sur le néolithique dans le nord de la France, présidé par Jean-Claude Blanchet, les 1, 2 et 3 octobre 1982.

Le compte-rendu moral par le Président ouvre l'assemblée générale. Huit séances mensuelles, une excursion, la préparation des "Actes du Colloque Jeanne d'Arc" forment l'essentiel de l'activité de l'année écoulée.

Le Trésorier Maître Boule'h livre à l'approbation de l'assemblée les comptes de l'année. Il souligne l'importance de la subvention municipale destinée à l'impression des "Actes du Colloque" (30.000 F), et la faible participation du Conseil général (160 F).

Le Président met aux voix la modification de l'article 3 des Statuts en vue de faire participer les adhérents aux frais d'impression du Bulletin, jusqu'ici donné gratuitement ; la participation ne devant pas excéder le prix coûtant.

Cette mesure est adoptée à l'unanimité.

M. Louis CAROLUS-BARRÉ

*Le palais de Compiègne au temps des Capétiens*

Les palais royaux de l'époque capétienne sont assez mal connus. Un article sur *L'ancien palais des rois de France à Laon* est dû à Lucien Broche ; un livre plus important sur *Le Palais de la cité à Paris* a été écrit par Jean Guerout. Mais on ne sait que peu de chose avant le XIV<sup>e</sup> siècle.

La documentation sur le palais du roi à Compiègne est aussi très restreinte. On a tout lieu de penser qu'il continua celui des Carolingiens auquel reste attaché le nom de Charles le Chauve, fondateur de la basilique Sainte-Marie (Saint-Corneille). L'emplacement de ce palais est assuré par l'existence de la "grosse tour du roi", encore debout, bien qu'en partie ruinée ; d'elle mouvaient tous les fiefs de la châtelainie de Compiègne.

Sa construction paraît bien antérieure au règne de Philippe Auguste, car les tours édifiées sous ce roi l'ont été sur le même modèle en belles pierres de taille bien appareillées, ainsi au Louvre, à Vernon et à Gisors, comme l'a montré A. Erlande-Brandenburg. Cette "tour du roi" dite aussi au XV<sup>e</sup> siècle "tour du capitaine", ne doit pas être confondue avec le « donjon » tout voisin qui fut le

siège de la domination des seigneurs de Pierrefonds sur une partie de la ville de Compiègne (jusqu'en 1192).

Dans sa *Vie de Robert le Pieux*, Helgaud de Fleury évoque deux fois le palais (*palatium*) de Compiègne, d'abord à propos de la grâce accordée à des conjurés qu'il traita somptueusement dans la "maison de Charles le Chauve" (*In domo Caroli Calvi*), la seconde fois à l'occasion du vol d'un petit cerf en argent, d'usage profane, bientôt restitué par le voleur, alors que le roi s'entretenait avec un familier "*in oratorio turris Karoli*" (1017).

Chacun des rois ses successeurs séjourna à Compiègne ainsi que l'attestent divers diplômes datés "*actum Compendii in palatio regio*" et c'est au palais "*in palatio Compendiense*" que fut jurée la commune octroyée aux bourgeois de Compiègne par Louis VII, dont la charte sera expédiée peu après à Paris (1153). Le compte-général de 1202-1203 comprend un article de dépenses "*de logiis Compendii*" : il s'agit apparemment de la construction d'une galerie (cf. L. Carolus-Barré, *Les loges du palais de Saint Louis à Paris*).

Lors de la fondation du couvent des Frères Prêcheurs (ou Jacobins) à proximité du château royal, Saint Louis semble bien les avoir installés dans une partie de l'ancien palais (1257-1258). Philippe le Bel, ayant fondé le prieuré de Royallieu (de l'ordre du Val des Ecoliers), confia à ces religieux le soin de desservir la chapelle de son château de Compiègne (1308). Celui-ci, avec la "tour" et la "grant salle", demeura le siège de l'administration royale, mais désormais les souverains préféreront résider à Royallieu, jusqu'au jour où Charles V se fera construire, à l'intérieur de l'enceinte de Compiègne, une nouvelle demeure, "l'hôtel du roi", appelé parfois "le Louvre", sur un emplacement de la Couture Charlemagne appartenant à Saint-Corneille : c'est l'ancêtre direct du château que nous connaissons.

5 février

M. François CALLAIS

*Esquisse d'une sociologie compiégnnoise : une ville royale et impériale sous la Troisième République. Publ. dans le présent Bulletin.*

6 mars

M. Jean-Claude BLANCHET

*Le site de Choisy-au-Bac, bilan de cinq années de fouilles archéologiques.*

Après lecture habituelle du dernier compte-rendu, c'est à M. Jean-Claude Blanchet que le Président Carolus-Barré donne la parole pour un exposé sur le bilan des fouilles des cinq dernières années sur le site de Choisy-au-Bac au confluent de l'Aisne et de l'Oise, où ont été découverts des villages protohistoriques datant de 800 à 600 avant J.C.

Le site de Choisy-au-Bac est d'un intérêt exceptionnel pour suivre l'évolution des cultures de la fin de l'Age du Bronze et du début du premier Age de Fer. Nous n'avions pas jusqu'à présent dans le Nord-Ouest de la France de séquences